



Photo : Thomas Bachmann

**DEMANDE LABEL DE  
QUALITÉ «CENTRE DE  
PROMOTION DE LA RELÈVE»  
DIVING**

Club :

# 1 SOMMAIRE

PRÉAMBULE	IV
CONCEPT POUR LA PROMOTION DE LA RELÈVE & OBJECTIFS	V
EXIGENCES ET AGENDA	VI
CONVENTION	VII
<b>1. ÉLÉMENT 1 : ETHIQUE &amp; VALEURS</b>	<b>1</b>
1.1. STATUT EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET CHARTE ÉTHIQUE	2
1.2. AMBASSADEUR·RICE D'ÉTHIQUE	3
1.3. PROGRAMME SWISS OLYMPIC	4
1.4. SWISS SPORT INTEGRITY	5
1.5. ATELIER SUR L'ÉTHIQUE ET LES VALEURS	6
1.6. BONNE GOUVERNANCE	6
<b>2. ÉLÉMENT 2 : STRATÉGIE</b>	<b>9</b>
2.1. ANALYSE SWOT ET DOCUMENT STRATÉGIQUE	9
2.2. COMMUNICATION AVEC SWISS AQUATICS	10
2.3. COMMUNICATION AVEC LES CENTRES PR	10
<b>3. ÉLÉMENT 3 : STRUCTURE &amp; ORGANISATION</b>	<b>11</b>
3.1. STRUCTURE DE LA DIRECTION	11
3.2. SUPERVISEUR·EUSE DU CENTRE	11
3.3. FORMATION CONTINUE DE COACH J+S	12
3.4. COURS « CLUB MANAGEMENT »	12
3.5. PARTICIPATION ET ORGANISATION SYSTÈME DE COMPÉTITION	12
3.6. NOMBRE D'ATHLÈTES LICENCIÉ·E·S	14
3.7. FORMATION DE JUGES	14

<b>4. ÉLÉMENT 4 : ENTRAÎNEMENT</b>	<b>16</b>
4.1. LE PARCOURS DE L'ATHLÈTE(FTEM)	16
4.2. PLAN D'ENTRAÎNEMENT CADRE	18
4.3. ORGANISATION DES ENTRAÎNEMENTS	19
4.4. ENTRAÎNEUR·E·S	20
4.5. ÉCOLE DE NATATION AQUATIQUE	22
4.6. DÉTECTION DES TALENTS ET PISTE	24
<b>5. ÉLÉMENT 5 : ENVIRONNEMENT</b>	<b>25</b>
5.1. ENCADREMENT DES ATHLÈTES	25
5.2. PLANIFICATION DE CARRIÈRE – FORMATION ET SPORT	25
5.3. ENCADREMENT MÉDICAL	28
5.4. RÉSEAUX ET COLLABORATION AVEC LES RÉGIONS	29
<b>6. ÉLÉMENT 6 : SUCCÈS</b>	<b>31</b>
6.1. RÉSULTATS DE CHAMPIONNATS / COMPÉTITIONS	31
6.2. APPARTENANCE À UN CADRE RÉGIONAL ET NATIONAL	33

## Impressum

Édité par  
Swiss Aquatics Diving,  
Lindenpark  
Lindenhofstrasse 1 CH-3048 Worblaufen  
[www.swiss-aquatics.ch](http://www.swiss-aquatics.ch) / [diving@swiss-aquatics.ch](mailto:diving@swiss-aquatics.ch)

Responsable : Christian Finger (Chef de performance et de la relève)  
Collaboration : Sandy Clément (Administration Diving)  
Traduction : Ralph Schallon (F)

Worblaufen, en janvier 2025

# Préambule

La présente check-list se base principalement sur des contenus éprouvés et est divisée en six domaines principaux : « Ethique & Valeurs », « Commitment et stratégie », « Structure et Organisation », « Entraînement », « Environnement », et « Succès ». Les clubs ont la possibilité d'obtenir le label « Centre de promotion de la relève » et de bénéficier ainsi d'avantages financiers. De plus, le label permet de demander des subventions supplémentaires dans certaines villes et cantons. Cependant, cela dépend du siège du club et de l'engagement important au sein de celui-ci. Depuis de nombreuses années, cet engagement repose en grande partie sur le bénévolat, qui revêt une importance considérable pour la petite discipline sportive qu'est le Diving & High Diving.

Swiss Aquatics souhaite adapter cette check-list au fur et à mesure et répondre aux suggestions des clubs. Les clubs sont donc invités à faire part de leurs remarques à [diving@swiss-aquatics.ch](mailto:diving@swiss-aquatics.ch). En fin de compte, c'est la responsabilité du/de la chef de performance et de la relève, ainsi que de la direction sportive Diving de décider quelles propositions de changement seront approuvées.

De nouveaux contenus ont été ajoutés et des adaptations aux nouvelles conditions ont été effectuées, notamment dans le domaine de l'éthique avec la création de Swiss Sport Integrity. Dans la mesure du possible, des efforts ont été faits pour réduire le nombre d'annexes afin de diminuer la charge administrative. De plus, le processus et les contenus de base de la check-list ont été harmonisés avec les autres disciplines sportives de la Fédération. Pour un déroulement efficace et groupé du processus, la saisie devrait se faire via le site web de Swiss Aquatics.

## CONCEPT POUR LA PROMOTION DE LA RELÈVE & OBJECTIFS

Une promotion de la relève (PR) de haute qualité constitue la base pour les futurs succès aux compétitions internationales telles que les championnats d'Europe et du monde ou les Jeux Olympiques.

### STRUCTURES

La promotion décentralisée de la relève a déjà fait ses preuves dans d'autres disciplines sportives et sera donc également mis en œuvre pour le Diving & High Diving. En impliquant les régions et les clubs, chaque athlète se voit offrir la possibilité de bénéficier d'une infrastructure d'entraînement et d'être accompagné par des coaches formés. En soutenant les centres de promotion, la fédération mise sur l'autonomie des clubs tout en leur donnant des directives claires. La check-list (demande) pour l'attribution du label « Centre de promotion de la relève » permet de soutenir de manière ciblée les clubs qui s'engagent dans la promotion de la relève. Le club peut se servir du label PR comme une preuve de qualité qu'il présentera à ses partenaires, comme la commune ou le canton, les écoles, les offices de sport ou les sponsors. La check-list devrait aider les clubs à obtenir le soutien nécessaire pour se développer. Elle contient entre autres des directives concernant l'engagement d'entraîneurs·e, la communication et la nomination d'un·e coach J+S au sein du club.

Un autre élément de la promotion de la relève est la PISTE (pronostic intégratif et systématique par l'estimation de l'entraîneur), un projet lancé par Swiss Olympic en 2008. [La PISTE](#) est une condition obligatoire pour l'attribution des Swiss Olympic Talents Cards nationales / régionales et a lieu une fois par an. Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de Swiss Aquatics Diving.

### CADRES

Les jeunes athlètes talentueux sont répartis en trois catégories de cadres : Cadre national, Cadre national de la relève et Cadre régional. La composition des cadres est annoncée au début de la nouvelle saison (1<sup>er</sup> septembre).

La sélection des cadres se fait sur la base de la PISTE et des points obtenus en compétition. Au début de la saison, les membres des cadres ainsi que les présidents des clubs signent la convention des athlètes, par laquelle ils s'engagent à donner la priorité aux activités des cadres.

Des critères spécifiques pour [l'envoi des athlètes](#) aux championnats internationaux et aux compétitions but ont été élaborés et sont disponibles sur le site internet de Swiss Aquatics Diving.

### LE PARCOURS DE L'ATHLÈTE

Le parcours de l'athlète selon FTEM (Foundation, Talent, Elite, Mastery) a été élaboré en collaboration avec Swiss Olympic. [Le poster](#) est disponible sur le site internet de Swiss Aquatics Diving. Le parcours de l'athlète sert de base à une carrière sportive dans le sport et est considéré comme un guide pour toutes les parties prenantes.

## EXIGENCES ET AGENDA

L'attribution du label PR se fait sur la base des [« Dispositions label de qualité « Centre de promotion de la relève »](#). La demande est traitée par l'équipe de direction PR et la décision finale concernant l'obtention du label PR est prise par la direction sportive Diving.

Un club peut qu'obtenir le label PR s'il remplit tous les critères « Must » et atteint au moins 200 points (sur un total de 450 points) via les critères « Wish ». Le label est attribué pour la période 2026 - 2027.

### Calendrier d'attribution des labels 2025

31 août 2025	Remise de la check-list 2023
Septembre – Novembre 2025	Feedback
Décembre 2025	Décision sur l'attribution des labels (direction sportive Diving)

Remarque : Sauf indication contraire, l'évaluation des critères se réfère à la saison 2024/2025 (01.09.2024 - 31.08.2025).

### Légende du codage couleur

Critères « Must »

Cocher si convient

Critères « Wish »

Cocher le nombre de points qui convient.

Merci de joindre les annexes à la demande.

## CONVENTION

Les signataires confirment que toutes les informations fournies dans la présente demande en vue de l'obtention du label PR sont exactes.

Toute fausse déclaration ou non-respect des obligations peut entraîner une réduction des prestations/amendes jusqu'à 50% des subventions.

Swiss Aquatics a un droit de regard sur les informations fournies dans le cadre de la présente demande.

Club :

---

Date :	Date :	Date :
Signature	Signature	Signature
Président·e de club	Chef·fe technique / Coach J+S	Entraîneur·e chef

---

Nom :	Nom :	Nom :
Tél :	Tél :	Tél :
E-mail :	E-mail :	E-mail :

---

La check-list ainsi que toutes les annexes doivent être envoyées par voie électronique via le site Internet de Swiss Aquatics. La suite de la communication et le retour d'information sur les dossiers soumis se feront via un canal Microsoft Teams (par club) et par e-mail. La convention (cette page) avec les signatures est disponible séparément sous forme de PDF à signer et peut également être soumise par voie électronique.



# 1. ÉLÉMENT 1 : ETHIQUE & VALEURS

Swiss Aquatics est membre de l'organisation faîtière Swiss Olympic et s'engage pour le respect des principes éthiques et du fair-play dans le sport. En tant que fédération nationale, nous vivons le thème des valeurs & de l'éthique et nous respectons les directives de Swiss Olympic et de l'Office fédéral du sport (OFSP). Nos membres (clubs, écoles de natation) sont tenus de respecter le statut en matière d'éthique et la charte éthique et, en collaboration avec [Swiss Sports Integrity](#), de lutter contre les abus du dopage, les comportements éthiques erronés et les irrégularités et de les dénoncer. La prévention pour éviter les violations dans le domaine de l'éthique et des valeurs devrait être abordée activement et un concept de prévention correspondant devrait être développé.

Limita, le service de prévention de l'exploitation sexuelle, décrit par exemple une prévention efficace de la manière suivante : « La connaissance de ce qu'est un comportement éthiquement douteux et de ce qu'il signifie pour toutes les personnes concernées constitue la base de tous les efforts de prévention. Lorsque, dans une organisation, les acteur·rice·s de différents domaines d'action clarifient leurs responsabilités et leurs possibilités d'action, définissent des normes de comportement et fixent des procédures en cas de soupçon ou de crise, des piliers importants de la prévention sont posés. Pour qu'une culture du dialogue puisse s'établir dans une organisation, la prévention doit être adaptée aux spécificités de chaque organisation et être solidement ancrée au niveau des processus et des structures ».

Le centre PR joue un rôle central dans la prévention, l'intervention et la promotion des principes éthiques dans le sport de la natation suisse. A titre préventif, les centres PR s'engagent à respecter le statut en matière d'éthique ainsi que la charte éthique de Swiss Olympic. Dans le cadre des entraînements des centres PR, les principes éthiques doivent être activement transmis, mis en pratique et encouragés. Parallèlement, il est important de reconnaître à temps les éventuels signes d'alerte et de les adresser de manière ciblée. Ces critères garantissent que les standards fixés dans le domaine de l'éthique et de l'intégrité sont vécus et développés dans le fonctionnement quotidien du centre PR et dans l'ensemble de la communauté de la natation suisse. L'Évaluation éthique de Swiss Olympic, un auto-test en ligne pour les clubs, permet de savoir dans quelle mesure la charte éthique est mise en œuvre dans le centre PR. Le test permet d'établir un profil éthique qui montre les défis actuels du club et, en même temps, les possibilités d'action correspondantes.

Au moins un·e représentant·e de chacun des groupes de personnes ci-dessous du centre PR a rempli [l'Évaluation éthique](#) sous forme anonymisée :

- Du niveau de direction du centre ;
- Athlète (plus de 16 ans) ;
- Entraîneur·e ;
- Parents.

Les résultats des différentes évaluations éthiques sont ensuite consolidés dans un profil éthique global.

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 1 : Profil éthique consolidé à partir des groupes de personnes ci-dessus

## 1.1. STATUT EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET CHARTE ÉTHIQUE

Le Statut en matière d'éthique dans le sport suisse se base sur les valeurs olympiques - excellence, amitié, respect - ainsi que sur la Charte d'éthique de Swiss Olympic. Le statut en matière d'éthique constitue la base juridique uniforme pour le signalement, l'enquête et la sanction de violations de l'éthique et d'irrégularités dans le sport suisse et s'applique à tous les membres directs et indirects de Swiss Olympic (clubs et leurs organes ainsi que membres, collaborateur-ice-s, athlètes, coaches, accompagnateur-ice-s, médecins et fonctionnaires). L'objectif est de garantir ensemble un sport sain, respectueux, loyal et couronné de succès.

Les centres PR ont ancré le statut en matière d'éthique dans les statuts de leur club. ([Des modèles](#) d'ancrage juridique sont disponibles sur [le site Internet de Swiss Olympic](#)). **ATTENTION : révision en cours, nouvelle version en vigueur à partir du 01.01.2025. Cela signifie que les centres PR doivent actualiser leurs liens et documents au plus tard jusqu'au 01.01.2026 (voir mail séparé envoyé aux clubs le 01.10.2024).**

En outre, ils respectent la Charte d'éthique de Swiss Olympic, qui promeut un sport sain, respectueux et loyal. En conséquence, les principes éthiques doivent également être intégrés dans les documents officiels (statuts, contrats de travail, CG), communiqués aux membres et rendus visibles à l'extérieur.

Le centre PR s'engage à choisir deux des neuf principes de la Charte d'éthique de Swiss Olympic comme points forts et à les intégrer activement dans le quotidien du club. Cette intégration passe par des mesures ciblées dans le cadre de l'entraînement, telles que des exercices, des jeux ou des méthodes spécifiques, qui visent à sensibiliser à ces valeurs et à les ancrer durablement dans le club. Pour vous aider à mettre en œuvre les priorités choisies, une description détaillée ainsi que différents modèles sont disponibles ([accès](#)). En outre, les centres PR s'engagent à documenter la mise en œuvre de ces priorités. La documentation complète doit être téléchargée plus tard le 31.07.2026 dans le domaine des membres sur le site Internet. Ces rapports serviront de preuve de la mise en œuvre et nous aideront à garantir que les principes éthiques restent ancrés durablement dans les clubs. Si aucun rapport n'est remis dans le délai indiqué ou si le rapport est incomplet, cela aura des répercussions sur l'attribution du label au centre PR qui suivra.

*Vous trouverez [ici](#) les directives pour le mandat de mise en œuvre ainsi que les modèles pour la documentation.*



### 1.3. PROGRAMME SWISS OLYMPIC

#### 1.3.1. « PRÉVENTION & ENVIRONNEMENT »

Swiss Aquatics soutient les programmes dans le domaine [« Prévention & Environnement »](#) de Swiss Olympic. Swiss Olympic adapte en permanence ces offres aux besoins des fédérations et des clubs.

Les centres PR sont informés en permanence des différents programmes et prennent des mesures préventives.

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 4: Documentation de la mise en œuvre d'au moins une (1) mesure du programme « Prévention & Environnement » de Swiss Olympic. [Modèle documentation](#)

#### 1.3.2. PROGRAMME DE PRÉVENTION « COOL AND CLEAN »

En collaboration avec Swiss Olympic, Swiss Aquatics soutient le programme de prévention [« cool and clean »](#), synonyme de sport sain, loyal et couronné de succès. Le programme aide les dirigeant-e-s à promouvoir les compétences de vie des jeunes et incite les clubs à concevoir une culture de club favorable à la santé. En effet, L'environnement au sein du club détermine si les jeunes y sont encouragé-e-s et soutenu-e-s ou s'ils y apprennent des comportements malsains pour leur vie future.

En tant que centre PR, nous adhérons aux commitments de « cool and clean » et participons activement à la campagne de prévention.

1. Je veux atteindre mes objectifs ! / Je veux être au sommet !
2. Je me comporte avec fair-play !
3. Je réussis sans dopage !
4. Je renonce au tabac !
5. Je renonce à l'alcool ! (U16) /  
Si je bois de l'alcool, je le fais sans me nuire et sans nuire aux autres ! (16+)
6. Je... ! / Nous... ! (commitment personnel)

#### MISE EN ŒUVRE, PREUVE ET SOUMISSION :

Les centres PR s'engagent à remplir ce critère non seulement par une reconnaissance formelle, mais aussi par des mesures actives et une communication appropriée aux athlètes et aux entraîneur·e·s. Afin de garantir le respect de ce critère, les centres PR sont tenus de fournir les justificatifs suivants :

1. **Documentation des mesures :** Un aperçu écrit des mesures de prévention et des formations mises en œuvre dans le cadre du programme. Vous trouverez [ici](#) des suggestions pour les centres PR concernant les objectifs et les mesures possibles.
2. **Propre engagement (commitments) :** une brève description écrite des « commitments » individuels que les athlètes et les entraîneur·e·s de tous les groupes de sport de performance ont définis ensemble.

Sur le site [www.coolandclean.ch](http://www.coolandclean.ch), on trouve de nombreux exemples de mise en œuvre des différents thèmes.

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 5: Documentation des mesures prises dans le cadre du programme de prévention « cool and clean ».

Annexe 6: Documentation des « commitments » de tous les groupes de sport de performance.

#### 1.4. SWISS SPORT INTEGRITY

Avec [Swiss Sports Integrity](#), le sport suisse dispose depuis 2022 d'un point de contact sécurisé, afin que les infractions au dopage, les manquements à l'éthique et les irrégularités soient détectés le plus rapidement possible et corrigés. L'indépendance de la fondation garantit un traitement confidentiel et un traitement conséquent des signalements.

Les centres PR connaissent le bureau national de déclaration Swiss Sport Integrity et ses compétences. Les membres du centre PR sont informés par écrit chaque année sur Swiss Sport Integrity et les éventuelles formations.

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 7: Information écrite aux athlètes, ou aux personnes responsables et aux entraîneur·e·s sous la forme d'une lettre d'information, d'e-mails, d'une lettre d'information, d'un renvoi au site Internet ou d'un autre moyen similaire.

## 1.5. ATELIER SUR L'ÉTHIQUE ET LES VALEURS

Swiss Aquatics propose à toutes les centres PR un atelier obligatoire sur un thème d'éthique ou de valeurs. Les ambassadeur-ric-e-s de l'éthique des centres PR participent à l'atelier de Swiss Aquatics et élaborent / mettent en œuvre les tâches de suivi.

Oui, nous remplissons ce critère.

## 1.6. BONNE GOUVERNANCE

Un facteur clé pour la gestion efficace et responsable d'un centre PR est la bonne gouvernance. Ce principe fait référence à l'application de bonnes pratiques en matière de transparence, d'intégrité, de responsabilité et de participation au sein de l'organisation.

- **Transparence** : les processus décisionnels sont ouverts et compréhensibles, et les informations importantes sont accessibles ;
- **Intégrité** : toutes les personnes concernées respectent les règles et les directives établies et s'acquittent de leurs tâches avec honnêteté et diligence ;
- **Responsabilité** : les décideur-euse-s et les personnes qui gèrent les ressources doivent rendre compte de leurs actions. Cela implique des contrôles réguliers et des mécanismes de rapport ;
- **La participation** : Une bonne structure de gouvernance permet d'impliquer tous les acteur-ric-e-s concernés, de sorte que leurs besoins et intérêts soient pris en compte.

### 1.6.1. VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS

Il est important de vérifier la fiabilité et les qualifications des collaborateur-ric-e-s afin de garantir l'intégrité de l'organisation. Il est recommandé de procéder à des vérifications systématiques des antécédents afin d'examiner en profondeur toutes les informations pertinentes.

Pour les entraîneur-e-s, il est également recommandé de fournir un extrait spécial du casier judiciaire. Pour les collaborateur-ric-e-s venant de l'étranger, il convient de fournir un document comparable ou de se renseigner auprès des autorités compétentes.

En outre, il est conseillé de demander des références aux employeur-euse-s précédent-e-s lors de nouveaux recrutements, afin de vérifier davantage l'adéquation et les qualifications.

### 1.6.2. REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE DES GENRES

Une représentation équilibrée des genres au sein d'un club sportif n'est pas seulement un signe de fair-play et d'égalité, elle contribue aussi largement à la diversité et à la qualité du travail du club. Selon [l'ordonnance sur l'encouragement du sport et de l'activité physique \(RS 415.01, art. 72d\)](#), l'égalité des genres doit être activement encouragée. Cela crée la base pour que différentes perspectives et expériences soient prises en compte dans les processus de décision. Une composition d'équipe diversifiée favorise les solutions innovantes, améliore la collaboration et contribue à une atmosphère de club plus inclusive. Cela renforce non seulement les objectifs sportifs, mais aussi les objectifs sociaux du club.

Les centres PR s'assurent que la représentation hommes/femmes dans les fonctions occupées est contrôlée par un examen régulier des données du personnel et des postes.

Oui, nous remplissons ce critère.

### 1.6.3. GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

Dans la gestion des éventuels conflits d'intérêts au sein du centre PR, la transparence est essentielle pour préserver l'indépendance et l'intégrité des décisions sportives. Toutes les personnes travaillant au sein du centre PR sont tenues de signaler à temps les conflits d'intérêts potentiels, en particulier lorsque des liens personnels, financiers ou professionnels pourraient avoir une influence sur leurs décisions. Dans de tels cas, [le modèle de Swiss Aquatics](#), par exemple, peut être utilisé pour documenter la situation et prendre les mesures appropriées. Celles-ci pourraient par exemple inclure la non-participation à des processus décisionnels pertinents. L'examen régulier de telles situations permet de s'assurer que toutes les personnes concernées agissent de manière responsable et que la confiance dans l'organisation est maintenue.

En tant que centre PR, nous avons défini une procédure pour gérer les éventuels conflits d'intérêts lors de l'attribution de fonctions. Nous garantissons une procédure de sélection transparente et suivons des règles de récusation claires afin d'éviter les constellations problématiques.

Oui, nous remplissons ce critère.

### 1.6.4. PARTICIPATION

#### IMPLICATION DES ATHLÈTES

La participation des athlètes est essentielle pour le développement du centre PR. Afin de s'assurer que leurs préoccupations et leurs idées sont prises en compte, des discussions régulières ont lieu entre les personnes impliquées dans le centre PR et les athlètes, au cours desquelles les athlètes ont la possibilité de s'impliquer activement. Cette approche participative renforce non seulement leur coresponsabilité et leur engagement, mais favorise également un environnement positif et confiant dans lequel ils s'identifient aux valeurs et aux objectifs du centre PR.

## IMPLICATION DES RESPONSABLES LÉGAUX

Les responsables légaux jouent un rôle important dans la réussite sportive des athlètes. Grâce à des échanges réguliers et à des séances d'information, ils sont informés des développements et des décisions importants au sein du centre de promotion de la relève et ont la possibilité de faire part de leurs perspectives et de leurs suggestions. Ce dialogue permet d'instaurer la confiance et de créer un environnement de soutien pour les athlètes, ce qui a un effet positif sur leur développement sportif et personnel. Pour vous guider, nous vous proposons [Swiss Olympic fournit des conseils utiles aux parents](#).

L'élaboration d'un code de conduite pour les parents contribue en outre à définir clairement les rôles et les responsabilités de chacun. Ce document définit les tâches, les compétences et les responsabilités des parents et sert de guide. Il garantit que l'implication des parents dans l'environnement sportif est soutenante et constructive, tout en respectant et en encourageant le développement des athlètes.

En tant que centre PR, nous avons élaboré un code de conduite pour les parents qui est remis aux personnes responsables légaux. Le [code de conduite pour les parents de Swiss Aquatics](#) peut servir de référence.

Oui, nous remplissons ce critère.

### Annexe 8: Code de conduite pour les parents du centre PR

## IMPLICATION DES ENTRAÎNEUR·E·S

Les entraîneur·e·s sont un facteur décisif pour la progression sportive et le bien-être des athlètes. Leur expertise et leur expérience sont indispensables dans les processus de décision des centres PR. Grâce à des réunions régulières et des entretiens de feedback, ils sont activement impliqués dans le développement des plans d'entraînement, des stratégies et des processus organisationnels. Cette collaboration favorise une responsabilité commune pour le succès et soutient une culture sportive professionnelle et respectueuse au sein de la base.

En tant que centre PR, nous veillons à ce que les entraîneur·e·s puissent faire part de leurs suggestions concernant les conditions et les ressources d'entraînement. Pour ce faire, les responsables du centre PR organisent régulièrement des réunions au cours desquelles ils peuvent exprimer leurs opinions et leurs suggestions.

Oui, nous remplissons ce critère.



## 2. ÉLÉMENT 2 : STRATÉGIE

La définition d'une stratégie est la base du développement durable d'un club. Elle constitue la base contraignante pour les démarches du comité directeur, de ses organes et de ses collaborateurs, ainsi que pour les démarches de leurs membres, dans la mesure où ils-elles sont explicitement mentionné-e-s. Les visions, les valeurs et les missions du club y sont intégrés.

### 2.1. ANALYSE SWOT ET DOCUMENT STRATÉGIQUE

Pour le bon fonctionnement et le futur développement du centre, il est nécessaire de disposer d'un modèle idéal clair comprenant des visions, des valeurs et des missions. Pour que la mise en œuvre puisse être suivie, il est nécessaire de définir des objectifs à long, moyen et court terme.

Il est essentiel de connaître ses propres forces et les domaines dans lesquels il existe encore du potentiel.

L'analyse SWOT est un instrument de planification stratégique permettant de déterminer la situation actuelle et d'élaborer des stratégies :

<b>Forces (Strength) :</b>	<b>Faiblesses (Weakness) :</b>
Que faisons-nous correctement ?	Dans quel domaine sommes-nous faibles ?
En quoi sommes-nous meilleurs que les autres ?	Qu'est-ce qui est difficile pour nous ?
Disposons-nous de ressources uniques ?	Qu'est-ce qui nous manque au quotidien ?
De quoi pouvons-nous être fiers ?	Qu'est-ce que les autres gèrent mieux que nous ?
...	...
<b>Chances (Opportunities) :</b>	<b>Risques (Threats) :</b>
Où se situent des possibilités ?	Quels sont les risques ?
Quelles sont les opportunités futures ?	Des changements dans l'environnement ?
Les événements locaux offrent-ils de nouvelles opportunités ?	Les points faibles représentent-ils un danger ?
Des changements positifs dans l'environnement ? ...	Avons-nous des dettes ou des problèmes financiers ?
	...

L'analyse SWOT peut permettre de définir les objectifs stratégiques du centre de la PR et de les inscrire dans un document stratégique. Des stratégies écrites, généralement basées sur une période olympique, sont également importantes pour la légitimation de la promotion du sport de compétition dans le club. Le document de stratégie permet également de lancer un projet approprié au bon endroit et au bon moment.

Le centre de PR dispose d'une analyse SWOT actualisée et d'un document stratégique avec des objectifs (à long terme). [Instructions et modèle de Swiss Olympic.](#)

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 9: Analyse SWOT actuelle + document stratégique

## 2.2. COMMUNICATION AVEC SWISS AQUATICS

Swiss Aquatics veut connaître ses clubs PR et leur offrir le meilleur soutien possible pour la promotion de la relève. Une bonne communication réciproque en fait partie. Un entretien avec le centre PR a dans l'idéal lieu tous les deux ans. Il existe toutefois aussi d'autres instruments et plateformes qui facilitent le dialogue. Il s'agit d'une part de la page d'accueil de Swiss Aquatics avec les News et les téléchargements possibles, d'autre part du bulletin annuel Sport de performance, le séminaire du sport de performance et de la conférence PR comme plateforme d'information.

On attend d'un centre PR qu'il informe activement Swiss Aquatics de tout changement (par ex. de membres du comité, de nouveaux engagements d'entraîneur-e-s, etc.) dans les 20 jours et utilise régulièrement les moyens de communication mentionnés ci-dessus.

Oui, nous remplissons ce critère.

## 2.3. COMMUNICATION AVEC LES CENTRES PR

En tant que centre PR, nous nous engageons pour une communication ouverte, transparente et amicale avec les autres centres PR. En cas de changement de club d'un-e athlète de la relève, une discussion entre les deux clubs devrait avoir lieu avant le changement. De manière générale, un changement de centre PR ne devrait être envisagé qu'après l'âge de la relève et uniquement si l'athlète bénéficie d'optimisations fondamentales (conditions scolaires/ d'entraînement), respectivement s'il y a une nécessité indispensable.

En tant que centre PR, nous recherchons activement le dialogue avec les autres centres PR.

Oui, nous remplissons ce critère.

## 3. ÉLÉMENT 3 : STRUCTURE & ORGANISATION

### 3.1. STRUCTURE DE LA DIRECTION

Une structure de direction clairement définie est essentielle pour un centre PR. Pour un développement stable et durable du club, il est nécessaire de disposer d'une structure de direction claire et transparente avec des responsabilités clairement définies dans l'esprit de la « Good Governance ».

En tant que centre PR, nous sommes concernés par le thème de la « Good Governance » et disposons d'un organigramme actuel ainsi que de cahiers des charges/descriptions de fonctions pour les trois postes clés (1) président·e (2) responsable des finances et (3) responsable de la discipline sportive.

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 10a : Organigramme actuel et liste des membres du comité du club

Annexe 10b : Organigramme actuel des membres clés du club

Annexe 10c : Cahiers de charge des positions clés des responsables Diving

### 3.2. SUPERVISEUR·EUSE DU CENTRE

Le club désigne une personne comme « superviseur du centre », par exemple le·la coach J+S ou le·la directeur·trice sportif·ve. Le·la superviseur·euse du centre est une personne importante pour la direction sportive du club et pour l'encadrement et le développement du centre. Le·la superviseur·euse du centre est l'interlocuteur·trice entre le club, le canton et Swiss Aquatics. Il·elle peut déléguer des parties de son travail (par ex. tâches administratives).

Superviseur·euse du centre PR :

Nom :                      E-Mail :                      Téléphone :                      Fonction au club :

Oui, nous remplissons ce critère.

5 points au maximum :

Dans l'idéal, le·la superviseur·euse du centre est membre du comité du club.

15 Points

### 3.3. FORMATION CONTINUE DE COACH J+S

La formation continue des coaches J+S a lieu au séminaire Coach J+S. Au cours du séminaire, les tâches de J+S Coach ainsi que les structures d'entraînement de Jeunesse + Sport et de Swiss Aquatics sont examinées en profondeur. La vie d'un club est de plus en plus complexe et le-la coach J+S doit disposer de compétences toujours plus importantes dans les domaines les plus divers.

Le-la coach J+S du centre PR suit au moins tous les deux ans le module de formation continue pour coaches J+S de Swiss Aquatics.

Nom :                      E-Mail :                      Téléphone :

Oui, nous remplissons ce critère.

### 3.4. COURS « CLUB MANAGEMENT »

Du recrutement de membres à l'acquisition de sponsors en passant par les questions juridiques, les membres du comité directeur des clubs sportifs suisses doivent aujourd'hui relever de nombreux défis. Le [cours « Club Management »](#) aide les membres du comité directeur dans cette tâche. Les connaissances spécialisées sont approfondies dans un environnement d'apprentissage inspirant.

Le cours « Club Management » est une offre et une expérience d'apprentissage uniques dans le sport suisse. En fonction des responsabilités ou des domaines, on décide soi-même de la rigueur avec laquelle un thème est traité, ce qui est possible indépendamment du lieu et du temps via l'e-learning. Grâce aux deux journées de présence organisées par Swiss Aquatics, les participant·e·s reçoivent des informations supplémentaires spécifiques à leur sport et l'échange avec d'autres membres du comité directeur de la natation est possible.

En tant que centre PR, nous connaissons le cours « Club Management », nous informons nos fonctionnaires et nous soutenons leur participation au cours.

Oui, nous remplissons ce critère.

### 3.5. PARTICIPATION ET ORGANISATION SYSTÈME DE COMPÉTITION

#### 3.5.1. PARTICIPATION AU SYSTÈME DE COMPÉTITION

On attend d'un centre PR qu'il participe activement avec au moins une équipe aux compétitions nationales. Cela implique la participation d'au moins une équipe aux compétitions suivantes :

- Kids-Ligue & Championnats régionaux ;
- Championnats suisses Elite (CS) d'été et d'hiver ;
- Championnats suisses de la relève (CSR) d'été et d'hiver.

Oui, nous remplissons ce critère.

Des points supplémentaires sont attribués pour plus de participant-e-s (soit durant la saison 2023/2024 ou saison 2024/2025) :

10 points au maximum, 5 points par critère :

Participation à la Kids-Ligue avec au moins 15 athlètes	<input type="checkbox"/>
Participation aux championnats de la relève avec au moins 15 athlètes	<input type="checkbox"/>
Participation aux championnats Elite avec au moins 10 athlètes	<input type="checkbox"/>
	points

### 3.5.2. ORGANISATION DE COMPÉTITIONS OFFICIELLES

L'organisation de compétitions constitue un défi particulier pour les clubs. Cet engagement doit être honoré avec des points bonus. On attend toutefois d'un centre PR qu'il assume un rôle actif dans mise en œuvre de compétitions de plongeon (Championnats suisses, Kids Ligue) et qu'il se porte candidat auprès de Swiss Aquatics pour l'organisation de ces compétitions.

Oui, nous remplissons ce critère.

Des points supplémentaires sont attribués pour l'organisation de compétitions durant la saison 2023/2024 et 2024/2025.

Plusieurs réponses possibles, c'est-à-dire que les points peuvent être cumulés. Pour les co-organisations, les points sont partagés (cocher la case Co-Org).

40 points au maximum :

	Saison 2023/2024	Saison 2024/2025	Points
Swiss Open	Lieu	Lieu	15
	Date	Date	
	<input type="checkbox"/> Co-Org.	<input type="checkbox"/> Co-Org.	
Championnats suisses Elite d'été	Lieu	Lieu	15
	Date	Date	
	<input type="checkbox"/> Co-Org.	<input type="checkbox"/> Co-Org.	
Championnats suisses de la relève d'hiver	Lieu	Lieu	15
	Date	Date	
	<input type="checkbox"/> Co-Org.	<input type="checkbox"/> Co-Org.	
Championnats suisses de la relève d'été	Lieu	Lieu	15
	Date	Date	
	<input type="checkbox"/> Co-Org.	<input type="checkbox"/> Co-Org.	
Kids-Ligue	Lieu	Lieu	15
	Date	Date	
	<input type="checkbox"/> Co-Org.	<input type="checkbox"/> Co-Org.	
			points

### 3.6. NOMBRE D'ATHLÈTES LICENCIÉ·E·S

Le club doit également s'engager en faveur du sport populaire. C'est pourquoi ce n'est pas seulement l'appartenance à un cadre qui compte, mais aussi le nombre de licences des **deux** dernières saisons (22/23 et 23/24). Plus le nombre de licences validées est élevé, plus on peut obtenir de points supplémentaires. Le type de licence demandée ne joue aucun rôle. C'est le total de toutes les licences prises par le club qui compte (licence annuelle, licence relève, licence masters, licence Kids-League ou licence temporaire). Le calcul des points est le suivant :

Nombre de licence sur <u>deux</u> ans	Cocher l'option qui est remplie	Nombre de points
0 - 20 Licences	<input type="checkbox"/>	0
21 – 60 Licences	<input type="checkbox"/>	5
61 – 100 Licences	<input type="checkbox"/>	10
101 – 140 Licences	<input type="checkbox"/>	15
141 – 180 Licences	<input type="checkbox"/>	20

### 3.7. FORMATION DE JUGES

La formation des juges est essentielle pour la discipline. C'est pourquoi les clubs doivent être encouragés à former des juges et être récompensés par des points supplémentaires. On attend d'un centre de promotion qu'il participe activement à la formation des juges. Pour pouvoir se qualifier pour un label, les conditions minimales suivantes sont requises :

- Participation obligatoire des juges du centre aux séminaires de juges (formation de base ou continue) organisés par Swiss Aquatics Diving ;
- Nombre minimum de juges qualifiés par centre : trois (3) ;
- Nombre minimum de juge-arbitres par centre : un (1) ;
- 4 points par juge-arbitre et 2 points par juge.

Le club dispose des juges suivants :				Points		
Nom :		Fonction :		Formation :		
Nom :		Fonction :		Formation :		
Nom :		Fonction :		Formation :		
Nom :		Fonction :		Formation :		
Nom :		Fonction :		Formation :		
Nom :		Fonction :		Formation :		
<b>Maximum 30 Points</b>					Total	

#### BASE DE DONNÉES FAIRGATE :

Tous les brevets de juge valides peuvent être trouvés dans la base de données Fairgate sous Rôles Fédération -> Formation des juges. Veuillez attribuer les juges mentionné-e-s ci-dessous dans Fairgate sous Rôles Fédération -> Check-list centres PR -> Juges.

20 points maximum (une mention par personne au maximum) :

	Nom	Brevet de juge	Points
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
			Points

### 3.8. TRAVAIL DE PROJET

Les clubs qui s'engagent en plus dans des projets spécifiques doivent être récompensés. Le travail de projet est un projet à durée limitée qui a un lien avec le Diving/High Diving. Par exemple, il peut s'agir de concevoir un nouveau format de compétition propre au club ou national, une nouvelle forme d'entraînement, la création de nouvelles structures au sein du club, etc. Le club doit s'engager autour de la discipline sportive et aider à son développement. Les projets dont la réalisation date de moins de deux ans sont concernés.

Nom du projet :	
Description du projet :	
Durée du projet :	
Date de la mise en oeuvre (si connue) :	
Temps de travail approx. en heures:	points
<i>Max. 15 points en fonction du temps passé en heures (voir tableau ci-dessous)</i>	

Total d'heures de travail par projet	
1 – 30 heures	5 points
31 – 60 heures	8 points
61 – 90 heures	12 points
91 heures et plus	15 points

Annexe 11: Documentation du projet.

# 4. ÉLÉMENT 4 : ENTRAÎNEMENT

## 4.1. LE PARCOURS DE L'ATHLÈTE (FTEM)

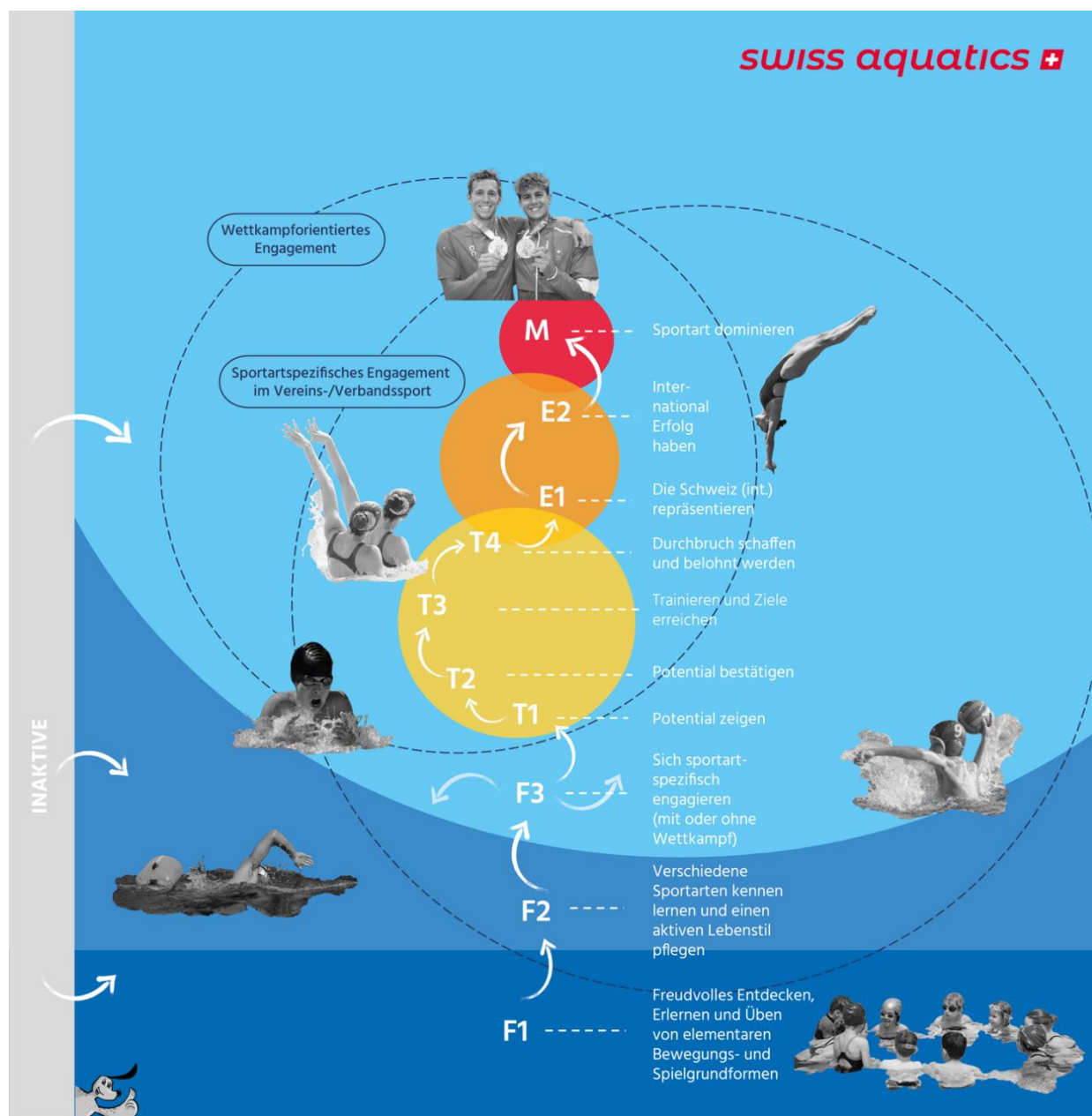


Illustration 1: Les dix phases du FTEM Swiss Aquatics.



Une approche systématique et claire est nécessaire pour assurer le succès national et durable du développement du sport et des athlètes. [FTEM Swiss Aquatics](#) est le concept-cadre de la Fédération Suisse de Natation pour le développement du sport et des athlètes. Il couvre quatre disciplines de natation : Artistic Swimming, natation, waterpolo et plongeon. L'objectif de Swiss Aquatics est de motiver le plus grand nombre possible de personnes à pratiquer un sport tout au long de leur vie ou à s'engager dans un sport aquatique.

FTEM Swiss Aquatics est basé sur [FTEM Suisse](#). Celui-ci est développé par Swiss Olympic en étroite collaboration avec les fédérations sportives, l'OFSPo et les cantons depuis 2016. Il sert de référence à tous les acteurs de la promotion du sport suisse et permet de créer de la clarté grâce à un langage commun.

FTEM Suisse qui est la base du sport populaire et du sport de performance poursuit quatre objectifs principaux

1. Améliorer la coordination et la systématique de la promotion du sport
2. Lier les individus au sport toute leur vie
3. Promouvoir les valeurs, les compétences psychosociales et les compétences santé dans et par le sport
4. Augmenter le niveau dans le sport de performance à long terme

L'abréviation FTEM se base sur les quatre domaines clés suivants : « F » pour Foundation (fondement, sport populaire, sport de vie), « T » pour Talent, « E » pour Elite et « M » pour Mastery (élite mondiale). Ceux-ci sont à leur tour divisés en dix phases au total (illustration 1). Elles constituent le cadre d'orientation pour une promotion systématique et réussie du sport populaire (F1 à F3) et illustrent le parcours idéal d'une carrière sportive jusqu'au niveau mondial (F1 à M).

# Wasserspringen

 Swiss Aquatics  
 FTEM Verband

 swiss olympic  
spirit of sport

## Strukturen des Athlet\*innenwegs im Leistungssport

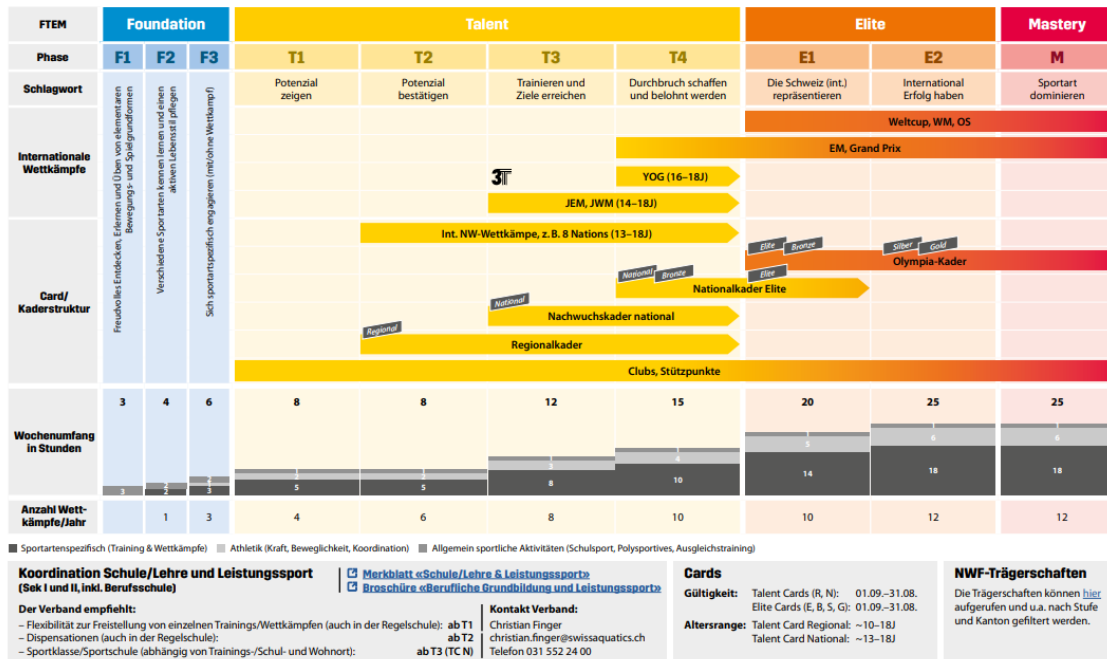


Illustration 2: Poster en ligne FTEM.

Grâce au FTEM Swiss Aquatics, les sportif·ve·s reçoivent une formation complète et variée dans le domaine clé « Foundation ». A partir de là, ils-elles ont la possibilité d'accéder au sport de performance dans une ou plusieurs disciplines aquatiques. Sinon, ils-elles peuvent rester dans le sport populaire ou y retourner. L'accent est toujours mis sur la pratique d'un sport aquatique, dans la joie et la bonne humeur, tout au long de la vie.

Sur le site web de Swiss Olympic et de Swiss Aquatics, un résumé standardisé du parcours de l'athlète spécifique à la discipline sportive selon la FTEM est disponible sous la forme [d'un poster en ligne](#) avec les informations pertinentes (notamment la structure des cadres/Cards, les compétitions internationales, les volumes d'entraînement, l'école/la formation) (voir Illustration 2).

En tant que centre PR, nous connaissons le parcours des athlètes (FTEM) et nous engageons activement pour une activité sportive qui dure tout au long de la vie. Le poster du parcours de l'athlète est affiché sur le tableau d'information dans le local du club ou dans la piscine, et un lien est disponible sur le site web du club.

Oui, nous remplissons ce critère.

#### 4.2. PLAN D'ENTRAÎNEMENT CADRE

Sur la base de la FTEM, un plan d'entraînement cadre (PEC) a été élaboré comme outil d'information complet et clair pour la conception de l'entraînement sur le parcours des athlètes.

Le PEC fournit une orientation de base et montre aux entraîneur·e·s, aux athlètes, aux parents et au centre ainsi qu'à d'autres partenaires quelles sont les tâches et les défis à relever et à quel moment. Cela comprend des informations sur les points essentiels de l'entraînement, les composants de l'entraînement et les objectifs techniques. En outre, le PEC est intégré dans la structure de la FTEM (4 domaines avec un total de 11 phases).

En tant que centre PR, nous connaissons le plan d'entraînement cadre (PEC) de Swiss Aquatics et appliquons les recommandations d'entraînement actuelles dans notre plan d'entraînement pour les groupes de la PR.

Oui, nous remplissons ce critère.

## 4.3. ORGANISATION DES ENTRAÎNEMENTS

### 4.3.1. SÉCURITÉ

Durant le cours/l'entraînement, une grande importance doit être accordée à la sécurité et à la prévention d'accidents :

#### FORMATION À LA SÉCURITÉ

Tou-te-s les entraîneur-e-s disposent d'une formation valide en sauvetage aquatique et en BLS/AED (Brevet SSS Plus Pool ou équivalent).

#### SÉCURITÉ SUR PLACE

Les entraîneur-e-s connaissent les points critiques des piscines (avec ou sans présence d'un-e gardien-ne de piscine). Les emplacements des équipements d'urgence tels que les boutons d'urgence, les téléphones, les dispositifs AED et autres équipements de sauvetage sont également connus des moniteur-trice-s de sports aquatiques et des entraîneur-e-s. Ils-elles peuvent les utiliser en fonction de la situation. Il existe un concept d'urgence pour toutes les piscines dans lesquelles l'enseignement a lieu.

Les moniteur-trice-s et les centres PR connaissent [l'aide-mémoire de J+S Prévention des accidents](#) dans les sports aquatiques.

#### TAILLE DES GROUPES

La taille des groupes doit être adaptée aux conditions locales et individuelles. Conformément aux [directives de J+S](#), un maximum de 16 athlètes par moniteur-trice peut être inscrit-e/ comptabilisé-e. Par 12 athlètes en plus, un-e moniteur-trice supplémentaire est requis.

L'encadrement des athlètes par les coaches est exigeant. Afin de garantir la sécurité de tous les participant-e-s, Swiss Aquatics Diving recommande un maximum de 10 participant-e-s par moniteur-trice.

En tant que centre PR, nous suivons les directives de J+S concernant la taille des groupes.

Oui, nous remplissons ce critère.

#### 4.4. ENTRAÎNEUR·E·S

Sans entraîneur·e, il n'y a pas d'entraînements. Ils·elles représentent une partie prenante importante dans la promotion de la relève. Ils·elles devraient avoir la formation adéquate pour pouvoir transmettre leur savoir aux athlètes et disposer de conditions d'emploi équitables.

##### 4.4.1. FORMATION DES ENTRAÎNEUR·E·S

On s'attend à ce que tout·e·s les entraîneur·e·s de groupes PR annoncé·e·s disposent au moins du brevet d'entraîneur·e Bronze de Swiss Aquatics Diving. Si un·e entraîneur·e ne dispose pas encore de la formation appropriée, un plan de formation contraignant doit être établi. Swiss Aquatics dispose d'un concept de formation qui procure toutes les informations importantes sur les possibilités de formation et de formation continue, l'équipe de formation se fera également un plaisir de vous procurer tout renseignement nécessaire.

Important : L'exigence minimale pour pouvoir déclencher une subvention de Swiss Olympic en tant qu'entraîneur·e professionnel·le est un examen professionnel « entraîneur·e de sport de performance » réussi ou le cursus d'entraîneur·e professionnel·le (CEP) réussi. Cela correspond au Swiss Aquatics Swimming Entraîneur·e Argent (niveau le plus élevé suivant : Entraîneur·e Or). Ces formations (Entraîneur·e Argent et Or) sont proposées par la Formation d'entraîneur·e·s Suisse et aboutissent toujours au certificat professionnel « entraîneur·e de sport de performance avec brevet fédéral » (cursus d'entraîneur·e professionnel·le, CEP) ou « entraîneur·e de sport d'élite avec diplôme fédéral » (cursus d'entraîneur·e diplômé·e, CED). Des informations sur la formation professionnelle peuvent être trouvées sur le site de Swiss Aquatics ou sur le site de la formation des entraîneur·e·s et sur le planificateur de formation.

Un centre PR devrait donc s'assurer que ses entraîneur·e·s professionnel·le·s disposent au moins du degré CEP (entraîneur·e Argent), donc d'une qualification professionnelle.

En tant que centre PR, nous accordons une grande importance à la formation des entraîneur·e·s et nous nous alignons sur les directives pour les entraîneur·e·s des groupes de la PR.

Liste des entraîneur·e·s du centre PR.

Oui, nous remplissons ce critère.

Points :

4 points : Entraîneur Or

3 points : Entraîneur Argent

1 points : Entraîneur Bronze

2 points : Entraîneur en formation Argent ou Or (possible que sur 3 ans).

Les entraîneur·e·s listé·e·s ci-après travaillent au centre pour le Diving et sont rémunéré·e·s en conséquence.

Nom entraîneur·e	Fonction	Engagement %	Bronze	Argent	Or	Points
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Maximum 20 points					Total :	

#### 4.4.2. FORMATION CONTINUE DES ENTRAÎNEUR·E·S

On attend des entraîneur·e·s des centres PR qu'ils·elles suivent régulièrement des cours de formation continue de Swiss Aquatics. D'une part, l'échange d'expérience et l'entretien du réseau revêtent d'une grande importance pour les participant·e·s. En plus, la participation à cette formation continue prolonge la validité du brevet d'entraîneur·e respectif et la reconnaissance de moniteur·trice J+S.

On attend des bases PR qu'elles planifient chaque année la formation continue.

Oui, nous remplissons ce critère.

#### 4.4.3. ENGAGEMENT D'ENTRAÎNEUR·E·S

L'engagement d'entraîneur·e·s professionnel·le·s au sein du club permet de professionnaliser les structures et les athlètes peuvent compter sur un encadrement à plus long terme. L'emploi permanent au-delà du critère « Must » doit être récompensé par des points supplémentaires. Veuillez lister ci-après les entraîneur·e·s permanent·e·s qui travaillent avec des groupes de la PR (pas de directeur·trice·s d'école de natation ou de directeur·trice·s sportif·ve·s, au moins un·e entraîneur·e de bronze ou un plan de formation obligatoire (voir ci-dessous))

Total des pourcentages d'emploi de tous les entraîneur·e·s salarié·e·s du centre PR disposant d'un contrat de travail selon le CO et dont le salaire est soumis à l'AVS :

Nom d'entraîneur·e	Fonction	Engagement %	Or	Argent	Bronze	Autres*
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Total Engagement en %</b>						

\*plan de formation obligatoire jusqu'au niveau d'entraîneur·e Bronze.

Plus de 250%	<input type="checkbox"/> 55 points
201 – 250%	<input type="checkbox"/> 45 points
151 – 200%	<input type="checkbox"/> 35 points
126 – 150%	<input type="checkbox"/> 25 points
101 – 125%	<input type="checkbox"/> 15 points
81- 100%	<input type="checkbox"/> 5 points
80% (« MUST »)	<input type="checkbox"/> 0 points

Annexe 12: Contrats de travail des entraîneur·e·s (Swiss Aquatics Diving traite ces données de manière confidentielle, cet encart peut être envoyé séparément par mail si le dépôt ne veut pas être utilisé).

C'est un critère de qualité si le poste d'entraîneur·e chef·fe est occupé de manière durable et à long terme et si les entraîneur·e·s chef·fe·s ne sont pas remplacé·e·s à intervalles rapprochés. La continuité de ce poste clé important dans un centre PR sera récompensée par 10 points supplémentaires si l'entraîneur·e chef·fe est employé·e de manière permanente par le club depuis au moins 4 ans (à partir de la saison 2020/21).

10 points au maximum :

L'entraîneur·e chef·fe engagé·e depuis plus de 4 ans au club	<input type="checkbox"/> 10 Points
--	------------------------------------

Annexe 13: Copies complètes des contrats de travail (Swiss Aquatics Diving traite ces données de manière confidentielle, cet encart peut être envoyé séparément par mail si le dépôt ne veut pas être utilisé).

#### 4.5. ÉCOLE DE NATATION AQUATIQUE

##### ÉCOLE DE PLONGEON

Le but principal des écoles de natation est d'enseigner aux enfants les premières notions d'acrobatie et de gymnastique. En outre, le plaisir de l'eau et du mouvement ne doit pas être négligé. L'école de plongeon sert de pool de talents du club. Plus il y a d'enfants qui fréquentent l'école de plongeon, plus la probabilité est grande de découvrir des enfants talentueux·euses et de les enthousiasmer pour le plongeon. L'école de plongeon joue un rôle central dans le recrutement durable des clubs. De plus une école de plongeon bien organisée et propre au club est une source de revenus importante pour le club.

La définition « propre au club » signifie :

- le contenu de la formation/la méthode sont définis par le club;
- le club dispose d'un accès actif à la détection de plongeur·se·s talentueux·euses;
- les avoirs de l'école de plongeon sont consolidés dans les comptes annuels/budget du club et/ou l'école de plongeon subventionne le club de manière substantielle.

Nom de l'école de plongeon « propre au club »

61 ou plus d'élèves par période de cours	<input type="checkbox"/> 50 points
51 – 60 élèves par période de cours	<input type="checkbox"/> 40 points
31 – 40 élèves par période de cours	<input type="checkbox"/> 30 points
21 – 30 élèves par période de cours	<input type="checkbox"/> 25 points
11 – 20 élèves par période de cours	<input type="checkbox"/> 20 points
0 – 10 «Must» ou école partenaire	<input type="checkbox"/>

## ECOLE DE NATATION

De plus des écoles de plongeon, l'école de natation est une bonne base pour intéresser enfants à cette discipline sportive et leur enseigner les éléments de base et le plaisir de l'eau. La coopération avec d'autres disciplines sportives au sein du même club et avec d'autres clubs doit être encouragée. L'école de natation offre également une base financière aux clubs et devrait être « propre au club » (mêmes critères que pour école de plongeon)

Nom de l'école de natation « propre au club » :

1501 ou plus d'élèves de natation par période de cours	<input type="checkbox"/> 30 points
1001 – 1500 élèves de natation par période de cours	<input type="checkbox"/> 25 points
501 – 1000 élèves de natation par période de cours	<input type="checkbox"/> 20 points
251 – 500 élèves de natation par période de cours	<input type="checkbox"/> 15 points
50 – 250 élèves de natation par période de cours	<input type="checkbox"/> 10 points
0 – 50 « Must » ou école de natation partenaire	<input type="checkbox"/>

Dans la formation des professeur·e·s de sports aquatiques, Swiss Aquatics propose le cours « Professeur·e de sports aquatiques avec diplôme fédéral » en collaboration avec sportartenlehrer.ch. Cette distinction correspond au niveau de formation des professeur·e·s de sports aquatiques le plus élevé et se termine par un brevet fédéral.

Formation professionnelle du responsable de l'école de natation comme « professeur·e de sports aquatiques avec diplôme fédéral »	<input type="checkbox"/> 5 points
--	-----------------------------------

Swiss Aquatics dispose de son propre programme de formation pour écoles de natation (Kids learn to swim (KLS). En tant que centre PR, nous appliquons la méthodologie et le contenu du programme « Kids learn to swim » de Swiss Aquatics dans l'école de natation du club. Cela signifie que du matériel pédagogique approprié est également commandé et utilisé (la quantité commandée devrait correspondre à la taille de l'école de natation).

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 14: Si pas encore entièrement mis en œuvre : Déclaration d'intention avec calendrier contraignant (en accord avec le responsable KLS de Swiss Aquatics).

De plus, les écoles de natation peuvent se faire certifier par la licence de Swiss Aquatics et ainsi obtenir le label « école de natation avec licence de qualité nationale » pour deux ans (voir aussi Quality Guide). La licence de qualité comporte les critères principaux suivants :

- Haute qualité des cours de natation :  
La philosophie de Swiss Aquatics de faire profiter les participant·e·s des enseignements de natation joyeux et ciblés est appliqué dans les cours de natation.
- Excellente formation des professeur·e·s de natation :  
Les professeur·e·s de natation sont au moins titulaires d'une formation Swiss Aquatics ou équivalente qui correspond au niveau d'enseignement correspondant.
- Concept de sécurité convainquant :  
Tout·es les professeur·e·s de natation sont titulaires d'une formation valable de sauvetage aquatique et BLS/AED (Brevet SSS Plus Pool ou équivalent).  
La taille et la constellation des groupes sont adaptées à l'infrastructure et au niveau des participant·e·s. Les professeur·e·s de natation connaissent les mesures de premier secours locales.

L'école de natation « propre au club » dispose du label de qualité de Swiss Aquatics.  5 points

#### 4.6. DÉTECTION DES TALENTS ET PISTE

Le projet de détection des talents PISTE de Swiss Olympic a été introduit en 2009 et constitue le critère le plus important pour l'attribution des Swiss Olympic Talent Cards. Outre les critères de performance, l'âge relatif, les tests de performance à sec, ainsi que l'entourage du·de la sportif·ve jouent aussi un rôle. Sur la base de ces critères, un classement est établi et les meilleur·e·s athlètes reçoivent la Swiss Olympic Talent Card National ou Régional. Le manuel du test [PISTE](#) se trouve sur le site internet de Swiss Aquatics Diving.

La « Swiss Olympic Talent Card » est un instrument important dans le système sportif suisse à laquelle divers partenaires se réfèrent. L'accent est mis sur la promotion commune et optimale de jeunes athlètes talentueux·euses en route vers le sommet. La carte indique aux communes, cantons, écoles et autres partenaires quel·le·s sont les athlètes espoirs qui sont inclu·se·s dans les programmes de soutien des fédérations et qui devront bénéficier d'un soutien spécifique.

En tant que centre PR, nous collaborons activement à la réalisation de PISTE. Nous mettons notamment nos entraîneur·e·s à disposition des tests PISTE le week-end (organisés par région par le·la chef performance et de la relève).

Oui, nous remplissons ce critère.



## 5. ÉLÉMENT 5 : ENVIRONNEMENT

### 5.1. ENCADREMENT DES ATHLÈTES

Un·e manager de talents (conseiller·ère des athlètes) connaît bien sa discipline sportive et ses meilleur·e·s athlètes. Il·elle soutient les athlètes dans la recherche et la mise en place de solutions optimales en matière de coordination du sport et de la formation/travail, du service militaire, de l'environnement social, etc. conformément au parcours de l'athlète FTEM de Swiss Aquatics et aux solutions proposées par Swiss Olympic. En tant que fin·e connaisseur·euse de sa discipline sportive, il·elle est pour les athlètes le·la premier·ère interlocuteur·trice pour toutes les questions concernant leur environnement. Il est évident que la collaboration et l'échange avec l'entraîneur·e de l'athlète sont très étroits. Un·e manager de talents est un·e « manager d'environnement » pour l'athlète et décharge ainsi son entraîneur·e. Il est important que les athlètes aient un deuxième point de contact dans le club en plus de leur propre coach. C'est pourquoi le·la coach personnel·le ne peut pas être en même temps manager de talents.

Pour un·e manager de talents actif (qui conseille au moins 4 athlètes), il y a 10 points :

Manager de talents du centre PR :			<input type="checkbox"/> 10 points
Nom :	E-Mail :	Téléphone :	

Annexe 15: Liste des athlètes qui ont été soutenu·e·s pendant la saison 2023/2024 ou 2024/2025 (nom de l'athlète, forme du soutien).

### 5.2. PLANIFICATION DE CARRIÈRE – FORMATION ET SPORT

Pour les athlètes, pratiquer le sport de performance en plus de la formation (école, apprentissage) représente un grand défi. Une planification de carrière soigneuse constitue la base de la coordination de ces deux domaines. Il existe beaucoup de différents exemples individuels de carrières à succès. Les offres de formation favorables au sport de performance diffèrent d'un canton à l'autre.

En tant que centre PR, nous informons les parents et les athlètes sur les offres de formation régionales et nous établissons les contacts nécessaires. Au moins une fois par an, le centre PR organise une réunion d'information pour les athlètes et les parents sur le thème « Planification de carrière ». Groupe cible : Passage de l'école primaire au niveau secondaire I ou du niveau secondaire I au niveau secondaire II et plus tard aux études supérieures.

Le [Dual Career Coach](#) (Daniela Torre) de Swiss Aquatics Swimming se fera un plaisir de donner des conseils sur le programme et le contenu d'une telle séance d'information si nécessaire.

Le centre PR organise une réunion d'information sur le thème « Planification de carrière ».		
Date :	Lieu :	Intervenant·e :

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 16: Description du programme et du contenu de la réunion d'information sur la planification de carrière.

Une bonne façon d'aborder et de discuter systématiquement de la planification de carrière avec les athlètes (et les parents) est de l'intégrer dans la convention individuelle des athlètes. Les questions suivantes doivent être abordées : Objectifs individuels, plan hebdomadaire et saisonnier personnel, y compris la formation, (examens importants) et les passages.

« La planification de carrière » est intégrée dans les conventions des athlètes.  5 points

Annexe 17: Exemple d'une convention d'athlète signée, y compris le plan de carrière.

Dans la zone d'influence (= trajet raisonnable entre le lieu de formation et le lieu d'entraînement) du centre PR, il existe des offres de formation favorables au sport pour une coordination optimale du sport et de la formation (Swiss Olympic Partner / Sports School ou accord individuel avec une école publique / privée). Un accord individuel avec une école doit inclure au moins les points suivants : 1) dispenses supplémentaires pour les jours d'absence (camps d'entraînement, compétitions), 2) individualisation de la grille horaire (suppression de leçons) pour une planification optimisée des entraînements et 3) possibilité de reporter les examens.



Maximum 20 points, 10 points par offre d'école sportive :

Nom de l'école	Lieu	Swiss Olympic Sport/Partner School	Ecole publique/privée avec accord ind. *	Niveau scolaire : Secondaire I ou II
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
				points

Niveau secondaire II = écoles de maturité gymnasiale, écoles de culture générale et écoles professionnelles.

Les athlètes suivant-e-s du centre PR profitent actuellement (saison 2024/2025) d'une telle offre de formation favorable au sport ou d'une entreprise formatrice avec un accord individuel pour une coordination optimale du sport et de la formation :

Maximum 10 points, 1 points par athlète :

Nom	Ecole ou entreprise formatrice	Fin prévue	Swiss Olympic Sport/Partner School	Ecole publique/privée avec accord ind.*	Entreprise formatrice avec accord ind.*
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Athlètes profitant d'une offre de formation favorable au sport					points

Annexe 18: Accord(s) individuel(s) avec l'école publique / privée (si pas de Swiss Olympic Sport / Partner School) et/ou l'entreprise formatrice.

### 5.3. ENCADREMENT MÉDICAL

L'encadrement médical est un élément important pour les athlètes de tous niveaux et ne doit pas être sous-estimé. Il est composé d'un soutien médico-sportif, et psycho-sportif.

#### 5.3.1. SOUTIEN MÉDICO-SPORTIF

Il est important que tous les athlètes passent un examen médico-sportif préventif dès qu'ils rejoignent un groupe d'entraînement PR. Cela est particulièrement recommandé lorsqu'ils-elles ont choisi une discipline sportive spécifique de la relève. Une excellente santé physique est la condition la plus fondamentale pour réussir dans le sport de performance. Pour bénéficier des avantages de ces structures, ils est recommandé de passer les examens dans une Swiss Olympic Medical Base reconnue auprès d'un médecin de fédération de Swiss Aquatics. Sport Medicine Switzerland (SEMS) a élaboré des [normes](#) afin d'uniformiser la réalisation de [l'examen médico-sportif](#) en Suisse. Les documents sont disponibles en allemand, français et italien.

En tant que centre de promotion de la relève, nous informons les athlètes de notre club de l'importance du soutien médical.

En répondant à ce critère et en remplissant la déclaration, le club peut obtenir 10 points supplémentaires.

Le club a pris les mesures suivantes au cours des deux dernières années :

---

Annexe 19: Documentation destinée à informer les athlètes ou contrats de collaboration avec des médecins

#### 5.3.2. SOUTIEN PAR DES PSYCHOLOGUES DU SPORT

La charge de travail dans le sport, et en particulier dans le sport de performance, peut être exigeante. Tout particulièrement pour les jeunes, il est difficile de concilier l'école, le sport et les loisirs. Cette charge peut finalement avoir des répercussions sur les performances sportives et les influencer négativement. Le thème du soutien psychologique sportif a pris de plus d'importance. Il y a quelques années, de nombreux athlètes de haut niveau ont exprimé publiquement leur souhait de bénéficier d'un soutien psychologique sportif. Swiss Aquatics Diving estime que l'importance du soutien psychologique sportif est primordiale et veut encourager les clubs à éduquer les athlètes en conséquence et à les inciter à avoir recours à un tel soutien. Le club peut soit faire référence aux psychologues du sport de la région, soit chercher à collaborer avec certains psychologues du sport.

En satisfaisant à ce critère et en remplissant la déclaration, le club peut obtenir 10 points supplémentaires.

Description des mesures prises dans notre club :

---

Annexe 20: Documentation destinés à informer les athlètes ou contrats de collaboration avec des psychologues du sport.

## 5.4. RÉSEAUX ET COLLABORATION AVEC LES RÉGIONS

### 5.4.1. PARTICIPATION DANS LES SECTEURS DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALE OU NATIONALE

Les associations régionales peuvent effectuer un travail important, dans le domaine de la relève, notamment dans les domaines des cadres régionaux, ainsi que de la formation des entraîneur·e·s et des juges. C'est pourquoi il est important qu'en plus de la Fédération nationale, les associations régionales puissent compter sur des collaborateur·trice·s et des fonctionnaires compétent·e·s provenant des centres PR. Important : il faut éviter les doubles fonctions aux postes de direction (par ex. président·e de club et membre du CC) et exclure les conflits d'intérêts dans tous les cas.

Collaboration dans des secteurs de la fédération régionale ou nationale en tant que fonctionnaire (seulement 1x mention par personne, fonction durable d'au moins 1 saison) :

Exemples : Direction sportive natation, comité central Swiss Aquatics, comités régionaux, responsables de cadres régionaux, Event Coaches, commission des juges, Dual Career Coach.

Un point est attribué par personne :

Nom :	Ressort Fédération :	Fonction :	Points
			<input type="checkbox"/> 2 points
			<input type="checkbox"/> 2 points
			<input type="checkbox"/> 2 points
			<input type="checkbox"/> 2 points
			<input type="checkbox"/> 2 points
<b>Maximum 5 points</b>			<b>Total :</b>

### 5.4.2. TRAVAIL POLITICO-SPORTIF - CAT 1

#### PRÉSENCE AUX ÉVÉNEMENTS NATIONAUX ET RÉGIONAUX DE LA FÉDÉRATION

On attend d'un centre PR engagé qu'il participe activement aux événements politico-sportifs importants de la fédération. Les deux événements les plus importants sont l'assemblée régionale des délégué·e·s ainsi que l'assemblée sportive à l'occasion de l'Assemblée des délégué·e·s de Swiss Aquatics. La participation à ces deux événements est très importante et par conséquent un critère obligatoire

Participation à l'assemblée sportive resp. Assemblée des délégué·e·s (AD) Swiss Aquatics et à l'assemblée régionale des délégué·e·s (AR) :

Délégué·e AS/AD saison 2024/2025 ; nom:

Délégué·e AR saison 2024/2025 ; nom:

Oui, nous remplissons ce critère.

#### RÉSEAU LOCAL CANTON ET COMMUNE

Pour que le travail avec la relève soit fructueux, un centre PR doit disposer de suffisamment de ressources. Une bonne collaboration avec les instances politiques de la commune et du canton est indispensable. Chaque canton a nommé un chargé de la promotion de la relève (PR) qui soutient les clubs dans leurs efforts pour atteindre le maximum, en tenant compte des particularités cantonales (par ex. soutien financier et matériel du Fonds cantonal du Sport Toto).

On attend d'un centre PR qu'il collabore avec le responsable cantonal PR (par ex. invitations à l'assemblée générale, invitations à une séance de comité, invitations aux séances d'information et compétitions ; au moins 1 rencontre par année)

Nom et adresse e-mail du chargé cantonal PR :

Oui, nous remplissons ce critère.

La collaboration avec le service cantonal des sports et les membres de la commission locale des sports est très importante au niveau local. Les autorités locales sont les partenaires les plus importants particulièrement pour l'organisation de manifestations spéciales (tournois nationaux et internationaux, tournois scolaires) et l'utilisation de l'infrastructure sportive pour l'entraînement normal (répartition de l'eau, gestion de la surface de l'eau).

Nom et adresse e-mail du/de la responsable de la commission sportive locale : /

Oui, nous remplissons ce critère.

Il est également important de participer activement aux affaires de politique sportive dans la commune :

5 points au maximum :

Le club s'engage activement dans :

5 points

Personne de contact dans la commune :

Annexe 21: Description de l'objet de politique sportive et / ou copie du procès-verbal de la réunion et / ou copie de l'article de presse.

## 6. ÉLÉMENT 6 : SUCCÈS

### 6.1. RÉSULTATS DE CHAMPIONNATS / COMPÉTITIONS

Les résultats d'un club du PR aux compétitions (inter)nationales constituent une part importante de son attestation de réussite. C'est pourquoi ils doivent être récompensés et reconnus en conséquence. Lorsque les athlètes d'un même club remportent un grand nombre de succès, on peut supposer que la structure du club est bien gérée et que les conditions générales sont bonnes. Chaque succès international aise Swiss Aquatics Diving et l'ensemble du sport. Un barème de points est présenté ci-dessous. Il explique combien de points sont attribués pour chaque performance.

Elite					
Niveau de la compétition	Sélection	Finale	Diplôme	Médaille	Titre
Championnats du monde (CM)	3 points	5 points	6 points	8 points	10 points
Championnats d'Europe (CE)	1 point	2 points	3 points	4 points	5 points
Championnats suisses (CS)	-	-	-	-	1 point

Relève					
Niveau de la compétition	Sélection	Finale	Diplôme	Médaille	Titre
Championnats du monde Juniors (CMJ)	3 points	5 points	6 points	8 points	10 points
Championnats d'Europe Juniors (CEJ)	1 point	2 points	3 points	4 points	5 points
Championnats suisses de la relève (CSR)	-	-	-	-	1 point

Un maximum de 20 points est attribué en fonction des résultats de chaque athlète lors de la dernière compétition. Des points peuvent être attribués pour chaque discipline, à l'exception des Team Events.

#### Exemple 1 : Club Nuoto Locarno 2032

1 athlète sélectionné-e pour les CMJ : 1 finale atteinte au 1m et 1 sélection au 3m (Prélims uniquement).

2 athlètes sélectionné-e-s pour les CEJ : 1 médaille au 1m et 1 finale au 3m - athlète 1 / 1 participation aux éliminatoires du 1met aux éliminatoires du 3m – athlète 2.

4 titres de champion-ne suisse en hiver et 3 titres en été

Niveau de compétition	Sélection	Finale	Diplôme	Médaille	Titre
Championnats du monde Juniors (CMJ)	1*3 = 3	1*5 = 5	0*6 = 0	0*8 = 0	0*10 = 0
Championnats d'Europe Juniors (CEJ)	2*1 = 2	1*2 = 2	0*3 = 0	1*4 = 4	0*5 = 0
Championnats suisses de la relève (CSR)	-	-	-	-	7*1 = 7

Total : 3 + 5 + 2 + 2 + 4 + 7 = 23 points mais max. 20 points possible





## 6.2. APPARTENANCE À UN CADRE RÉGIONAL ET NATIONAL

La sélection dans un cadre national est une reconnaissance des performances réalisées qui sera récompensée par des points supplémentaires. Les listes de cadres de la saison 2022/23 et de la saison 2023/24 seront prises en compte. Les athlètes du cadre national sont évalué-e-s. Si un-e athlète du centre change de club, le centre conserve le droit à des points supplémentaires pendant 2 ans si cet-te athlète est resté-e ou devient membre d'un cadre national.

La classification des cadres se fait en un cadre olympique, un cadre A, un cadre B et un cadre C. Les critères de classification sont énumérés ci-dessous. Pour l'attribution des cadres, les critères doivent déjà être remplis ou les résultats doivent être présentés.

Elite (18+)			
Catégorie	Nom de la catégorie	Critères	Points
O	Cadre Olympique	Qualification ou participation aux Jeux Olympiques	3
		Participation à la finale des CM ou des WUG dans une discipline olympique.	
		Médaille aux CE	
A	Cadre A	Participation aux CE / CM / WUG	2
B	Cadre B	Réalisation des critères minimaux de l'équipe nationale	1
		Niveau de difficulté minimal (à définir)	
C	Transition Relève – Elite	Entre 18 et 20 ans (max. deux ans de transition si C)	2
D	Transition Relève – Elite	Entre 18 et 20 ans (max. deux ans de transition si D)	1

Relève (11 à 17)			
Catégorie	Nom de la catégorie	Critères	Points
O	Perspective olympique	Qualification ou participation aux Youth Olympic Games	3
		Médaille aux CEJ / CMJ	
C	Cadre C	Age minimum 14 ans	2
		Participation aux CEJ / CMJ	
D	D-Kader	Age minimum 11 ans	1
		Nationalité suisse	
		Titulaire de la Swiss Olympic Talent Card nationale	

